

COMMUNE



DE
SULLENS

MUNICIPALITE
Rue du Château 2
1036 Sullens

AUTORISATION

Prolongation d'ouverture exceptionnelle de l'auberge et dépassement d'horaire pour instruments et appareils sonores

Madame Zorka Bozhinova-Velija,

En date du 29 août prochain, l'auberge de Sullens fêtera la fin des beaux jours par une soirée paëlla avec DJ.

A cet effet, nous vous informons que, dans sa séance du 26 août 2024, la Municipalité a décidé d'autoriser le dépassement du bruit sonore de 22h00 à 00h00 et ceci à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Le restaurant restera ouvert jusqu'à 1h00. Nous vous prions cependant de garder le son à un niveau raisonnable.

De plus, nous vous laissons le soin d'avertir les voisins directs.

En vous priant d'en prendre bonne note, nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

C. Gozel



La Secrétaire :

N. Bégel

Sullens, le 27 août 2024